

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 4 Février 2021 à 20 h 30**

Etaient présents :

MM. BOULLET Jérôme – FARGUES Esther – MANCEL Marie-José –
RICAUD Jean-Marc – VERLHIAC Béatrice – BORDAS Eric –
GERARD Maryse – MIRAILLES-RIU Katie – BERAUD Pierre Emmanuel –
DIOT Emmanuelle – AUBIER Sandra – LETIENT Antoine –
MOREAU-HÉRAUD Peggy – ESPARTA Vincent – FLAMANT Frédéric –
CLARET Julie – WLOCZYSAK Philippe – MAZE Serge – VERGEZ Christine
PELÉ Emmanuel

Mr LE COZ Eric, absent, avait donné pouvoir à Mme VERLHIAC Béatrice
Mr BOURRIER Christian, absent, avait donné pouvoir à Mme FARGUES Esther
Mme CABIANCA Christine, absente, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Jérôme

Secrétaire de séance : Mme CLARET Julie

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'acceptation par Monsieur le Préfet de la démission
Monsieur Jérôme VIGEANT et installe Monsieur Philippe WLOCZYSAK, suivant immédiat de liste
candidate, dans ses fonctions de Conseiller Municipal.
Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu
de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. Questions d'ordre budgétaire et comptable

1. Afin d'aider au financement du projet d'extension de la vidéo-protection du centre bourg, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter l'obtention d'une aide financière de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FDIPR) 2021 et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021. Il approuve le plan de financement suivant :

Coût estimatif de l'opération H.T. :	20.761 €
- Etat – F.I.P.D.R. 40 % :	8.304 €
- Etat – D.E.T.R. 40 % :	8.304 €
- Participation communale 20 % :	4.153 €

Monsieur BERAUD demande sur quels critères ont été choisis les lieux.

Monsieur le Maire répond que les sites d'installation projetés pour les caméras ont été validés en amont par les services de sécurité : Gendarmerie Nationale, Référent Sûreté Départemental, et ASVP, selon leurs critères stratégiques.

2. A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le principe d'un cadeau de fin d'année offert au personnel municipal ainsi qu'à leurs enfants dans la limite d'âge de 12 ans, à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il fixe à 40 € le bon d'achat pour le personnel et à 40 € le bon d'achat pour les enfants jusqu'à 12 ans.

II. Ressources Humaines

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications à apporter au tableau des effectifs suite aux évolutions de carrière, au sein du service administratif, du Centre Technique Municipal ainsi qu'au service Scolaire et entretien des bâtiments.

2. A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les conditions d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public. Les heures supplémentaires et complémentaires réalisées seront compensées soit par l'attribution d'un repos compensateur, soit par le versement de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.

Monsieur BERAUD demande si ce régime est appliqué sur simple déclaration de l'agent.

Monsieur le Maire répond que la déclaration doit être validée par le supérieur hiérarchique.

Monsieur PELÉ demande si ces heures effectuées font l'objet d'un repos compensateur ou d'un paiement.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un repos compensateur.

III. Conventions et contrats

1. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention « fourrière » avec la SPA, sur la base d'une participation fixée à 0,85 euros par an et par habitant pour l'année 2021.
2. Dans le cadre de la mise en place de la « Maison France Service » par la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord à compter du 1^{er} Avril 2021, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la mise à disposition gratuite d'une partie de l'aile Est de la Mairie au profit de la C.C.B.D.P., pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 Décembre 2022, renouvelable par tacite reconduction.
3. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance et de suivi du logiciel de gestion des cimetières « Améthyste » avec la Société SISTEC de Labège (31), pour un coût annuel de 478 € H.T. pour l'année 2021.

